

## Séances plénières des 13 et 14 juin 2008 à Luxembourg

### *Avenir du Benelux*

Ce mardi 17 juin a lieu à La Haye la séance solennelle de signature du nouveau Traité Benelux destiné à prolonger en l'adaptant le premier traité signé il y a cinquante ans, le 3 février 1958. Les Premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères des trois pays seront présents, de même que, pour la Belgique, les ministres concernés des entités communautaires et régionales.

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (en abrégé Parlement Benelux), qui s'est réuni ces 13 et 14 juin à Luxembourg pour sa session d'été sous la présidence de M. Negri, s'est préparé depuis longtemps à cette étape importante de la vie du Benelux mais n'a pas encore été mis au courant du texte final soumis à la signature des gouvernements des trois pays.

M. van Laarhoven, secrétaire général de l'Union économique Benelux (UEB), a expliqué que, contrairement au premier traité, celui-ci est un accord-cadre de quarante articles seulement, ce qui permet davantage de flexibilité et évite de fixer des objectifs précis dans un monde évoluant si rapidement que ces objectifs apparaissent très vite comme surannés. Il s'agit d'une approche résolument politique qui tient compte des lacunes dans l'activité du Benelux au cours des dix dernières années.

Quant au Premier ministre luxembourgeois, M. Juncker, il a brièvement pris la parole pour dire toute sa confiance dans les structures du Benelux, qui réunit toutes les sensibilités perçues lors des tentatives de ratification de la Constitution européenne : la Belgique a dit oui par voie parlementaire, le Luxembourg a dit oui par voie de referendum et les Pays-Bas ont dit non par voie de referendum. Mais M. Juncker a aussi tenu à commenter le non irlandais au Traité de Lisbonne. « L'Europe n'a pas le droit de s'affaïsser », a-t-il déclaré.

Le Parlement Benelux s'est alors lancé dans l'examen du 52<sup>ème</sup> rapport commun des gouvernements du Benelux sur la réalisation et le fonctionnement de l'UEB, présenté par MM. Siquet, Senesael et Draps (Belgique), Eigeman, Biskop (Pays-Bas) et Braz (Luxembourg). Le Parlement Benelux s'est souvent plaint de la lenteur voire de l'absence de réponse donnée par les gouvernements aux recommandations qu'il lui adresse à intervalles réguliers. Cette fois, M. van Laarhoven a pu fournir six réponses, qui seront transmises aux commissions concernées.

Sans doute le Parlement Benelux souffre-t-il également d'un manque de visibilité : il n'est guère évoqué dans la presse. Les vice-présidents de l'assemblée, MM. Tommelein (Belgique) et Hessels (Pays-Bas) s'intéressent au problème. La *newsletter* sera rajeunie, les articles repris dans la revue de presse seront mieux répartis par thèmes et un responsable de la communication sera désigné. La presse régionale par exemple pourrait être mieux sensibilisée aux activités déployées par le Benelux.

### *Criminalité*

La criminalité dans les Eurégions Rhin-Meuse du Nord et Meuse-Rhin présente un caractère de plus en plus transfrontalier et se révèle de mieux en mieux organisée. Le Bureau de Coopération Eurégionale (BCE) établi à Maastricht réunit, dans le domaine du droit pénal et de l'instruction criminelle, des connaissances et une expertise acquise aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne et dispose de la liaison idoine avec l'administration publique. Le Luxembourg connaît les mêmes défis. Le grand problème, c'est que le temps d'attente dans les contacts entre les trois pays dans ce domaine est beaucoup trop long. Le président de la délégation néerlandaise, M. Weekers, a fait rapport à ce sujet, à la suite de quoi le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une recommandation dans laquelle il est demandé aux trois gouvernements d'approfondir l'expertise, de renforcer les contacts avec le Grand-Duché de Luxembourg, si possible via la désignation d'un fonctionnaire de la police luxembourgeoise auprès du BCE, de déléguer un procureur du Roi belge auprès du BCE, de créer le cas échéant une équipe de recherche eurégionale à ce sujet et de faire en sorte que les trois pays participent équitablement au financement du BCE.

### *Trafic et traite des êtres humains*

C'est le même M. Weekers qui a présenté au nom de la commission de la Justice et de l'Ordre public, qu'il préside, un rapport relatif à la lutte contre le trafic d'êtres humains. Le Parlement Benelux collabore avec son homologue l'Assemblée balte dans la lutte contre ce fléau et une conférence a eu lieu à ce propos à Riga les 24 et 25 avril derniers. M. Velliste (Estonie), président de l'Assemblée balte, était présent à Luxembourg ces 13 et 14 juin à la tête d'une délégation. Dans son discours, M. Velliste a évoqué ce fléau et a proposé à ses interlocuteurs l'exemple des bâtisseurs de cathédrales : « comme nos ancêtres, construisons une cathédrale, la cathédrale de nos idéaux ». M. Reirs (Lettonie), a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur d'une approche globale de cette problématique, sans négliger les actions régionales. M. Verwilghen (Belgique) a plaidé pour la mise en place d'un Observatoire sur le sujet et pour l'assimilation du trafic d'êtres humains aux crimes contre l'humanité, ce qui permettrait de faire jouer le principe de la compétence universelle. M. Giet (Belgique) a lui aussi estimé que la tâche était énorme ; demandant que l'on sanctionne sévèrement les donneurs d'ordre, ceux qui, in fine, profitent du système, il a plaidé pour une uniformisation du statut de la victime et a rappelé que l'exploitation économique (dans le secteur horeca, notamment) était grave, elle aussi.

### *Intégration et égalité des chances*

Mme Jacobs, ministre grand-ducale de la Famille, de l'Intégration et de l'Égalité des chances, a souligné que la différence de salaires entre hommes et femmes restait importante. Elle a présenté sa politique en matière d'intégration, notamment l'intégration des personnes handicapées et des personnes âgées. Le Grand-Duché de Luxembourg est un pays accueillant et qui doit le rester pour préserver l'avenir : l'immigration y a un bel avenir. Et à une question relative à l'activation des retraités posée par M. Verwilghen (Belgique), Mme Jacobs a répondu que le problème ne se posait guère au Grand-Duché, où la pauvreté ne touche guère les personnes âgées alors que l'on compte 14 % de jeunes vivant dans la précarité. Enfin, faute de statistiques en la matière, il n'a pas été possible de répondre à une question de Mme Quik-Schuijt (Pays-Bas) relative à la relation entre le travail à temps partiel et les progrès économiques.

### *Coopération au développement*

M. Schiltz, ministre grand-ducal de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense et ministre aux Communications, a rappelé que l'Union européenne était responsable de quelque 60 % des budgets de coopération avec les pays en voie de développement. Face aux Chinois, il importe dès lors que le poids financier de l'Union européenne se traduise au niveau du poids politique. La Belgique a mis au point un plan destiné à atteindre une aide équivalant à 0,7 % de son PIB, niveau déjà atteint par les deux autres pays du Benelux. M. Oberweis, président de la délégation luxembourgeoise, s'est d'ailleurs félicité de la générosité de son pays, qui vogue vers le taux de 1 % de son PIB, une aide ciblée sur dix pays avec lesquels le Luxembourg entretient des relations très intenses.

### *Aménagement du territoire*

Le Parlement Benelux se préoccupe aussi depuis les années 70 de l'aménagement du territoire. M. Eigeman (Pays-Bas) a présenté un rapport relatif aux esquisses de structure au Benelux : grands axes de communication, structure écologique, développement rural et réseaux urbains. En Belgique, cette matière est régionalisée. La Wallonie et la Flandre ont déjà rentré leur contribution à cet ouvrage, de même que le Grand-Duché de Luxembourg. On attend encore les contributions des Pays-Bas et de la Région de Bruxelles.

### *Chasse et pêche*

M. Bettel (Luxembourg), président de la commission des Affaires économiques, de l'Agriculture et de la Pêche, a présenté le rapport relatif à l'instauration d'un groupe de travail « Chasse » composé de membres de la commission qu'il préside et des commissions de la Justice et de l'Environnement.

Quant à M. Sevenhans (Belgique), à la suite d'une visite à la Minque de Urk (Frise), il a relayé les problèmes que connaît la pêche maritime dus à la hausse vertigineuse du prix du pétrole : nos pêcheurs de poisson frais n'arrivent plus à lutter contre le poisson surgelé venant d'ailleurs.

### *Sécurité de la chaîne alimentaire*

Sur rapport de M. Peters (Pays-Bas), le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une proposition de recommandation relative à la sécurité de la chaîne alimentaire. Il est ainsi demandé aux trois gouvernements de dresser l'inventaire des méthodes de détection et de surveillance mises en œuvre par les trois pays, de porter une attention particulière aux expertises spécifiques, d'examiner à quel point les différences entre les trois pays au niveau de la détection, de la surveillance et de l'expertise sont à l'origine de lacunes engendrant un risque pour la sécurité alimentaire, d'examiner les possibilités de confier à des autorités et organes d'un des trois pays l'exécution de missions pour le compte des trois pays et de faire rapport au Parlement Benelux dans les six mois, puis tous les deux ans.

### *Développement durable*

Depuis sa session de printemps, le Parlement Benelux s'est beaucoup préoccupé de développement durable : ses commissions compétentes ont visité une installation de Biogaz à Dixmude (Flandre Occidentale), le parc éolien offshore d'Egmond aan Zee (Hollande Septentrionale) et "GasTerra" à Groningue. M. Biskop (Pays-Bas) a présenté le rapport de ces trois visites ; une conférence sera organisée sur le sujet.

### *Péage routier*

M. Draps (Belgique) a présenté un rapport sur la question du péage routier. Les Pays-Bas entendent appliquer entre 2012 et 2015 un système tenant compte du type de véhicule et du moment choisi pour utiliser les infrastructures routières ; ce système devra être neutre.

En Belgique, cette matière est régionalisée. Les trois Régions se concertent mais il n'existe pas d'accord pour l'instauration d'une vignette « à la suisse ». La Région flamande souhaite l'instauration d'une taxe kilométrique pour les poids lourds. La Région wallonne serait d'accord à condition de pouvoir en étendre l'application aux véhicules de tourisme étrangers. Quant à la Région de Bruxelles, où 10 % des véhicules belges sont immatriculés, elle craint de passer de 10 à 1 ou 2 % du produit de la taxe puisqu'on se baserait sur le nombre de kilomètres parcourus ; la Région bruxelloise prône en outre une utilisation plus responsable du réseau routier bruxellois par ses usagers.

La France s'intéresse aux idées avancées aux Pays-Bas et en Belgique mais les autoroutes y sont affermées. Le champ d'action envisagé en France serait limité au réseau des routes nationales et aux véhicules lourds, de plus de 3 ½ tonnes. La France estime urgent l'éventuel accord à trouver avec le Benelux : elle entend instaurer un système nouveau dès 2011 et même dès 2010 en Alsace étant donné que les véhicules lourds empruntent pour l'instant en très grand nombre l'autoroute Luxembourg-Nancy, qui est gratuite, et guère l'autoroute parallèle allemande longeant le Rhin.

M. Bossuyt, président de la délégation belge, a présenté une proposition de recommandation prônant une approche commune de cette problématique, l'interopérabilité du système et des effets transfrontaliers négatifs évités au maximum. M. Weekers, président de la délégation néerlandaise, a jugé cette initiative précipitée mais la proposition de recommandation a malgré tout été adoptée à la majorité des membres présents ; quatre ont voté non et il y a eu une abstention.

*Coupe du monde de football de 2018*

Le président du groupe libéral, M. Courtois (Belgique), a présenté l'état de la question de la candidature du Benelux à l'organisation de la Coupe du monde de football en 2018. Les difficultés restent la disponibilité en matière d'hôtels mais aussi l'infrastructure médicale, notamment quant aux maladies contagieuses. Le Benelux organisera une manifestation commune à Pékin le 22 août 2008 et devra déposer son dossier avant le 31 décembre 2010. Il semble que le Benelux puisse déjà compter sur la voix de la Thaïlande.

*Relations extérieures*

M. Blom (Pays-Bas) a présenté le rapport relatif à l'échange de vues du 23 mai 2008 de la commission des Problèmes extérieurs du Benelux avec les ambassadeurs-représentants permanents des pays du Benelux auprès de l'OTAN. Des progrès restent à réaliser, notamment quant à la présence des Pays-Bas dans le sud de l'Afghanistan. Il n'est pas juste non plus que les seuls Pays-Bas doivent payer lorsqu'est abattu un de leurs F-16 (150 millions d'euros).

Pour le reste, le Benelux entretient des relations toujours très intenses avec les Régions françaises et allemandes qui l'entourent : Nord-Pas-de-Calais, Sarre, etc. Ces derniers temps, des contacts très serrés ont été noués avec la Rhénanie du Nord-Westphalie (18 millions d'habitants). M. Siquet (Belgique) a demandé qu'on ne néglige pas, dans ce cadre, l'autre Rhénanie, la Rhénanie palatine (Land de Rhénanie-Palatinat).